



Haut comité pour la transparence et l'information

sur la sécurité nucléaire

Séance plénière du 04 février 2021

Compte rendu de réunion

Version finale

Date de la réunion : 04/02/2021

La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de Christine NOIVILLE.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 10 décembre 2020

Christine NOIVILLE s'enquiert d'observations éventuelles.

Jean-Philippe VUILLEZ demande si les modifications transmises ont été prises en compte.

Christine NOIVILLE confirme que toutes les remarques reçues ont été intégrées au document.

Le procès-verbal de la réunion plénière du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. État d'avancement des groupes de travail

a. Comité opérationnel et comité de pilotage

Christine NOIVILLE indique que ces deux comités ont porté la concertation VD4 900 (4^{ème} visites décennales des réacteurs électronucléaire de 900 MWe). Ils se réunissent toujours régulièrement pour informer le public des suites de la concertation. La plateforme d'information et la newsletter recueillent une très bonne audience. Les deux comités se réuniront conjointement le 4 mars 2021.

b. Groupe de suivi « Cigéo »

Christine NOIVILLE rappelle que le groupe a été chargé par le Haut comité de suivre les démarches d'information-concertation avec le public concernant le projet Cigéo et l'application des recommandations. Le groupe compte maintenant quinze membres et un sondage Doodle a été lancé afin d'organiser une première réunion en mars prochain.

c. Renouvellement des membres du Haut comité

Christine NOIVILLE s'enquiert du renouvellement des membres du Haut comité, le deuxième et actuel mandat prenant fin le 21 février 2021. Elle précise que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Cédric VILETTE précise que le ministère a effectivement reçu de nombreuses candidatures. Toutefois, celles-ci ne sont actuellement pas suffisantes pour renouveler les membres du Haut

comité. Notamment, les collègues des parlementaires, des associations de protection de l'environnement et d'associations, des organisations syndicales de salariés représentatives et des personnalités choisies en raison de leurs compétences ne disposent pas d'assez de candidats.

Benoît BETTINELLI rappelle que la date limite des retours est le 9 février 2021.

Jacky BONNEMAINS demande aux institutions de désigner rapidement des candidats afin de ne pas risquer une suspension des activités du Haut comité.

Jean-Claude DELALONDE a transmis les propositions de candidatures de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) : Maïté NOE et lui-même.

Gilles COMPAGNAT transmettra les candidatures de la Commission locale d'information (CLI) de Golfech : Francine LAROUSSINIE et lui-même.

Jean-Pierre CHARRE confirme que la candidature de la CLI de Marcoule-Gard a été envoyée.

Roger SPAUTZ indique que Greenpeace transmettra sous peu la candidature d'un binôme. Il demande si toutes les CLI ont été informées de la possibilité de proposer un candidat.

Christophe FAUCHEUX annonce que la Confédération française démocratique du travail (CFDT) a également envoyé une candidature.

Benoît BETTINELLI précise qu'il a communiqué auprès de chaque CLI, mais il n'assure pas la communication interne au sein même des CLI.

Jean-Claude DELALONDE confirme que le courrier du ministère a été envoyé à toutes les CLI qui ont des modalités de communication interne diverses.

Christine NOIVILLE remercie les membres pour les informations concernant les candidatures et recommande aux autres la plus grande célérité.

III. Présentation pour validation du projet d'avis n° 15 et recommandations

a. Conclusions du GT « Transparence et secrets »

Christine NOIVILLE précise que ce projet, piloté par Michel LALLIER, a été évoqué lors de la séance plénière du 10 décembre dernier.

Michel LALLIER présente le document « Avis n° 15 et recommandations du Haut comité relatif à l'articulation entre la transparence et le secret en matière nucléaire ».

Les constatations du Haut comité sont les suivantes. La formalisation des méthodes et critères mis en application par les exploitants relève d'une pratique vertueuse. Néanmoins, celle-ci est perfectible en termes de complétude et de mise en œuvre. Certains critères demeurent généraux et sont parfois insuffisamment justifiés suite à des demandes. Les avis de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) ont été pris en compte.

Le Haut comité émet cinq recommandations dont le détail est dans le document transmis aux membres en amont de la plénière :

- De façon proactive c'est-à-dire indépendamment de toute demande de communication, les exploitants s'engagent à garantir la transparence du processus de contrôle qui va des inspections par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) aux réponses aux lettres de suite. En complément de la publication systématique de ses avis et des actions associées, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) s'engage à publier ses rapports d'expertise concernant des dossiers à enjeux.
- Justifier l'argument du secret quand il fonde un refus de communication.
- Conforter et systématiser autant que possible le travail entrepris par les exploitants des installations nucléaires, l'ASN et l'IRSN, de formalisation des critères conduisant à communiquer ou non certaines informations.
- « Professionnaliser » la pratique de qualification des informations.
- Sous l'égide du Haut comité, examiner périodiquement, en associant la CADA, les outils développés par les acteurs du nucléaire, les avis de la CADA et les dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière d'information du public.

b. Questions/réponses

Laurence PIKETTY indique que le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) n'est pas favorable à la présence d'observateurs pendant les inspections. En effet, les équipes n'ont pas à être observées pendant ces opérations de contrôle. En revanche, le CEA apprécie de présenter ses activités et est d'accord pour accueillir des membres des CLI et rencontrer des acteurs de terrain.

Christine NOIVILLE lui demande si le CEA adhère à la deuxième partie de la recommandation, soit d'expliquer aux CLI demandeuses les réponses apportées à une lettre de suite de l'ASN.

Laurence PIKETTY répond par l'affirmative. Elle estime que la transparence s'en trouvera accrue. Elle rappelle que les CLI sont invitées sur site à la suite d'incidents de niveau 1.

Christine NOIVILLE rappelle que le CEA peut émettre une réserve sur la recommandation n° 1 s'il le souhaite.

Bernard DOROSZCZUK salue le travail réalisé du groupe de travail et les recommandations émises.

De manière générale, il recommande de définir les modalités de mise en œuvre des recommandations qui sont complexes. Il se base sur trois exemples.

Il ne valide pas le terme « garantir » dans la recommandation. Il souligne que les situations sont différentes selon les sujets et le contexte. Il suggère plutôt une recommandation avec une réserve portant sur le degré d'appréciation de l'autorité de contrôle et de l'exploitant.

De plus, il préconise de préciser les modalités relatives à l'identification des dossiers à forts enjeux dont l'IRSN ferait l'expertise.

Enfin, il conçoit le besoin d'harmonisation de la formalisation des critères pour communiquer les informations, mais l'analyse des problèmes posés ne peut être concevable qu'au cas par cas.

François DE LASTIC approuve le tableau dressé de la situation et estime les recommandations pertinentes. Toutefois, il partage les propos de Bernard DOROSZCZUK. Il souligne qu'Électricité de France (EDF) communique, dans la plupart des cas, l'intégralité des documents demandés. Les occultations sont peu nombreuses et justifiées, au regard de la loi. Enfin, EDF s'investit dans une transparence de terrain. Les réponses aux lettres de suivi de l'ASN sont largement commentées lors des réunions des CLI. EDF approuve la recommandation invitant les membres des CLI à suivre des inspections.

Jacky BONNEMAINS émet des réserves au nom de Robin des Bois concernant l'avis n° 15. En effet, l'industrie nucléaire, dans tout son cycle, est trop impactante en termes de géopolitique, protection des populations et fonctionnement de la démocratie, pour être assujettie au secret des affaires. L'association estime inadmissible que l'état financier et économique d'Orano, par exemple, puisse être confidentiel. En cas de faillite, les exploitations et déchets d'Orano seront en danger de déshérence.

Ainsi formulé, Robin des Bois n'approuvera pas cet avis. Depuis plus de 50 ans, les prédécesseurs d'Orano élaborent des contrats qui ont montré leurs failles. Ce type de contrats doit être discuté devant l'Assemblée nationale et des instances telles que le Haut comité.

L'association ne valide pas non plus l'idée d'un double niveau d'information. Les CLI ne peuvent pas conserver par-devers elles des informations, puisque leur rôle est d'informer la population.

Une jurisprudence récente du tribunal administratif de Lyon évoque la non-communication au public des informations sur les émissions potentielles en cas d'accident. La jurisprudence européenne évoque des informations sur des rejets « effectifs ou prévisibles dans des conditions normales et réalistes ». Or, de nos jours, toutes les situations sont à envisager, comme le drame de Fukushima l'a démontré. Le Haut comité ne doit pas seulement constater ces jurisprudences, mais s'insurger contre.

Dominique GUILLOTEAU approuve les remarques de Bernard DOROSZCZUK concernant la définition de modalités, car celles-ci seront la clé du succès. Il rappelle que les bilans d'Orano sont publiés tous les ans. Par ailleurs, des contrats existent notamment entre gouvernements et, depuis longtemps, les retours des déchets sont pris en compte.

Gilles COMPAGNAT s'inquiète d'une reprise en main de la transparence. Refuser des observateurs de CLI lors des inspections en arguant qu'il ne s'agit pas de communication revient à sous-estimer le rôle des CLI. Il milite dans sa CLI pour participer à toutes les inspections afin de voir comment les sites sont exploités. Généralement, des réponses de qualité sont apportées aux inspecteurs par les agents des centrales. De plus, ces actions permettent de lutter contre les *fake news*.

Contrairement à Jacky BONNEMAINS, il estime que les membres des CLI n'ont pas à rendre publiques toutes les informations recueillies. Gilles COMPAGNAT s'est toujours battu pour une transparence maximum, même s'il conçoit les contraintes des exploitants.

Jean-Claude DELALONDE partage l'inquiétude de Gilles COMPAGNAT. Certains exploitants méconnaissent les missions des CLI qui sont un tiers de confiance et non un contrôleur. Les demandes de participation des CLI aux inspections sont rares et se déroulent très bien. Elles permettent de confirmer le sérieux des contrôles. EDF avait refusé ce principe, puis l'a accepté.

Enfin, **Jean-Claude DELALONDE** déplore que Laurence PIKETTY ait la même position que ses prédécesseurs.

Laurence PIKETTY indique qu'elle est ouverte à la communication, mais considère que les inspections ne sont pas opportunes pour l'accueil d'observateurs. Elle est disponible pour toute question concernant les lettres de suite qui sont un outil de transparence.

Christine NOIVILLE préconise de rédiger ainsi les réserves du CEA.

Michel LALLIER note que la position du CEA est inchangée. Elle pourra figurer en annexe de la première partie de la recommandation n° 1.

À la suite des suggestions de Bernard DOROSZCZUK, il propose de remplacer « garantir la possibilité » par « encourager la possibilité » et de préciser qu'un accord entre les différentes parties est nécessaire. Il approuve l'idée de définir des modalités d'application des recommandations.

Il entend la position de Robin des Bois, mais le Haut comité n'arrivera pas à un consensus sur le secret des affaires. Or, le Haut comité vise la conciliation. L'association pourra émettre des réserves dans le document.

Christine NOIVILLE souscrit à ces propos. Elle mandate Michel LALLIER afin qu'il intègre l'ensemble des modifications requises puis transmette la nouvelle version du document aux membres du Haut comité afin de recueillir leurs ultimes commentaires.

David BOILLEY rappelle que l'industrie nucléaire est la seule à avoir besoin d'un comité de transparence. Il estime que le groupe de travail a été frustrant et que le texte de l'avis est un minimum, négocié mot par mot. Sa déception concerne notamment les accidents et les Plans particuliers d'intervention (PPI). La publication par l'IRSN de ses rapports d'expertise lui paraît être la seule avancée. Il regrette que la transparence demeure encore une bataille.

Christine NOIVILLE juge ce constat sévère. Elle souligne les efforts faits par tous, y compris la CADA, pour avancer.

Elle remercie les intervenants et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

IV. Bilan du deuxième mandat

Christine NOIVILLE explique que la fin du deuxième mandat en février était l'occasion d'une réflexion collective. Les représentants de chaque collège ont donc été invités à partager leur bilan. Elle les remercie pour leur contribution.

a. Présentation des bilans des différents collèges

Claude BIRRAUX est conforté dans l'idée que la sûreté et la transparence se gagnent tous les jours. Il rend hommage aux deux Présidentes pour leur conduite des débats et des orientations du Haut comité et à André-Claude LACOSTE, figure tutélaire de la sûreté et de la transparence.

Ses suggestions pour l'avenir sont les suivantes :

- Auditionner la Commission nationale d'évaluation (CNE) sur les recherches ;
- Tenir une revue régulière des suites données aux recommandations issues des rapports du Haut comité ;
- Commencer les travaux par une conférence de presse pour réaliser un premier point sur le sujet étudié.

Il remercie les membres du Haut comité et leur souhaite bon vent, car la réunion d'aujourd'hui est sa dernière.

Jean-Claude DELALONDE, au nom du collège des CLI qui regroupe au sein du Haut comité cinq CLI et l'ANCCLI, a identifié des points positifs et des points d'amélioration.

Le collège des CLI note la montée en puissance du Haut comité grâce aux Présidents qui se sont succédé et à la qualité des échanges. Le lancement, à l'initiative du Haut comité, d'une concertation volontaire sur la phase générique du 4^{ème} réexamen périodique de sûreté des réacteurs de 900 MWe a particulièrement été apprécié. Cette nouvelle voie pour les actions du Haut comité est à pérenniser. Ainsi, une concertation volontaire devrait pouvoir être également lancée pour les réacteurs de 1300 MWe, et, plus généralement, sur des sujets majeurs qui mériteraient ce type de débat multipartenaire.

Néanmoins, il souligne que les nombreux avis et rapports du Haut comité pourraient être mieux connus des CLI et du grand public. Des liens plus étroits doivent se développer entre les CLI, au niveau territorial, et le Haut comité. De nombreux travaux de CLI pourraient être alimentés et éclairés par les avis et rapport du Haut comité.

Le collège des CLI s'interroge également sur le poids réel du Haut comité sur les décisions, initiatives et orientations prises, *in fine*, par l'État, les exploitants et les institutions sur les questions nucléaires. À ce titre, il pourrait être intéressant de dresser un document pratique et numérique, par thématique, de l'ensemble des avis et rapports produits par le Haut comité. Ce tableau pourrait être partagé avec l'ensemble des CLI. Il permettrait d'examiner la prise en compte des avis par les divers protagonistes concernés.

François De LASTIC, au nom du collège des exploitants, rappelle que le Haut comité a un rôle d'information, de concertation, de débat et de transparence.

Il souligne la qualité des présentations qui rendent accessibles des sujets complexes et la mise en ligne des documents qui permet à tout un chacun de s'informer. Les efforts de communication et de transparence poussée sont indéniables.

En revanche, il est constaté que peu de membres s'expriment lors des discussions, et souvent sans dépasser des positions de principe. Ainsi, le Haut comité s'apparente plus à un lieu de confrontation que d'échanges. Les groupes de travail permettent des discussions plus ouvertes, mais leurs conclusions écrites sont marquées par la recherche d'un consensus impossible qui conduit à des formulations compliquées.

Le besoin d'information et de transparence en matière d'énergie nucléaire ne fait aucun doute et une telle instance est bienvenue. Toutefois, le Haut comité ne répond qu'à une partie des objectifs (information et transparence) et ses avis sont peu percutants, car trop consensuels, à quelques exceptions près.

Pierre-Marie ABADIE, au nom du collège des exploitants, apprécie que le Haut comité couvre tous les enjeux du nucléaire et les aborde transversalement via les dimensions de communication et de transparence. Cette approche originale des sujets permet de laisser de côté les postures « pour ou contre ». Il ne partage pas l'avis précédent, car il constate une progression qu'il estime précieuse. Il note que des sujets réglementaires et techniques sont toujours abordés du point de vue sociétal.

Le projet Cigéo est représentatif de l'apport du Haut comité. La concertation sur un temps long représentait un défi, l'instruction de la Demande d'autorisation de création (DAC) étant hors norme. Le travail du Haut comité a été très utile, en particulier pour partager le diagnostic. L'adhésion aux recommandations qui conciliaient la procédure administrative et la concertation a été totale.

Il pense que plusieurs défis collectifs émergent. D'une part, il faut accroître la visibilité des travaux du Haut comité. D'autre part, il est nécessaire d'articuler toutes les démarches de concertation existantes, et elles sont nombreuses. Enfin, afin de ne pas reproduire les mêmes débats, une progression doit être assurée dans la dialectique en dépassant les contradictions. Le Haut comité est un vrai moteur, comme le montre le groupe de travail sur les déchets Très faiblement radioactifs (TFA).

Natalia POUZYREFF, au nom du collège des parlementaires, met en avant l'originalité de la construction des débats au sein du Haut comité. Elle remercie la Présidente et le secrétariat du haut comité pour leur investissement.

Parmi les enjeux, elle préconise à son tour un accroissement de la visibilité du Haut comité. La Cour des comptes a valorisé un rapport du Haut comité sur le cycle¹ et ce type d'articulation est à favoriser. De même, elle préconise de renforcer les liens avec le Parlement qui s'interroge beaucoup sur les déchets et l'avenir de la filière en général. L'enjeu est de participer au débat citoyen et elle suggère d'augmenter l'accessibilité aux informations du Haut comité.

Elle s'interroge enfin sur la définition d'enjeux stratégiques au regard des enjeux de maintien des compétences, de recherche amont et de réorganisation à terme de la filière nucléaire.

Bernard DOROSZCZUK remercie également la Présidente et son équipe pour le travail accompli en séances plénières et au sein des groupes de travail.

¹ Présentation du « Cycle du combustible » français en 2018 – Edition du 27 juillet 2018 (Mise à jour du 21 septembre 2018) (http://www.hctisn.fr/IMG/pdf/HCTISN_rapport_cycle_2018_cle0af1f2.pdf)

Il souligne que le deuxième mandat du Haut comité a ouvert de nouvelles perspectives d'association du public. Le travail de concertation volontaire mené par le Haut comité sur la phase générique du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe serait à étendre aux autres paliers et peut-être à d'autres sujets à forts enjeux.

Par ailleurs, lors de la semaine de conférence des CLI, la séance plénière du Haut comité a été ouverte aux représentants des CLI. Cette expérience innovante serait à renouveler sur des thèmes ciblés, en utilisant la visioconférence. Pourraient être conviés par exemple l'association des maires de France ou les Présidents de département.

Par ailleurs, il souligne le rôle du Haut comité en tant que garant du respect des exigences de transparence et d'information dans le cadre pluraliste et exigeant confié par la loi. Le Haut comité a démontré sa capacité à être la clé de voûte du dispositif de dialogue avec la société.

Audrey LEBEAU-LIVE annonce que l'IRSN est fier de son rôle au sein du Haut comité. L'institut a réalisé durant cette mandature 35 présentations et a mis à disposition des membres du Haut comité les rapports d'expertise produits pour la Commission nationale du débat public (CNDP) dans le cadre de la 5^{ème} édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

Le baromètre IRSN de la perception des risques et de la sécurité par les Français continue, en 2020, à mettre en évidence les fortes attentes du public en matière de transparence et d'information de la part des acteurs du nucléaire ainsi qu'en matière de participation. La participation des acteurs au Haut comité permet de contribuer à l'information du public sur les risques, une transparence que promeut l'IRSN.

L'Institut mettra en place en 2021 un comité de dialogue à représentation pluraliste réunissant notamment des industriels, des élus, la Présidente du Haut comité, des représentants des parties prenantes, des représentants des administrations et des experts de l'IRSN. Ce comité aura pour rôle de conseiller l'IRSN sur la manière d'instaurer de nouvelles formes de dialogue sur l'expertise des risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN rendra compte au Haut comité du contenu des réunions-débats organisées dans le cadre du futur comité de dialogue.

Audrey LEBEAU-LIVE note la faible présence de membres féminins au sein du Haut comité et rend hommage aux Présidentes, Marie-Pierre COMETS puis Christine NOIVILLE et Stéphanie VIERS puis Elisabeth BLATON de l'équipe de Benoît BETTINELLI.

André-Claude LACOSTE est très sensible aux propos de Claude BIRRAUX. La concertation est en effet un combat incessant. Néanmoins, il est frappé par les progrès réalisés depuis 20 ans. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a joué un rôle majeur, de même que le Haut comité, les CLI et ANCCLI. Ces entités doivent travailler de concert.

La consultation dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe a été très complexe, mais cette expérience est à déployer pour d'autres sujets si les parties intéressées le souhaitent.

Enfin, il remercie à son tour la Présidente et le secrétariat du Haut comité.

Jacky BONNEMAINS regrette n'avoir pas été informé par le bureau de la requête concernant les bilans de mandat.

Au nom de Robin des Bois, il remercie André-Claude LACOSTE qui œuvre depuis les années 2000 à l'ouverture des associations de la société civile à la concertation. Il souligne les travaux de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) au sein du ministère. Cette équipe très consciencieuse serait à étoffer. Il remercie Christine NOIVILLE pour son travail et notamment pour le groupe de travail « Déchets TFA » qui a éclairé des zones d'ombre. Il espère qu'elle renouvellera sa candidature.

Le débat entre « pro et anti » est ancien au sein du Haut comité. Le Haut comité impose de s'informer et d'échanger pour améliorer les conditions de sécurité des sites et de leurs employés.

Jacky BONNEMAINS souhaite que les exploitants abandonnent leurs postures historiques pour avancer dans des réflexions propices à assurer un nucléaire intelligent, humble et agile. Il ne partage pas les propos de François DE LASTIC et souligne au contraire un souci de compromis et de convergence dans l'élaboration des avis.

Christine NOIVILLE indique que le bureau a transmis les informations qui n'ont apparemment pas été répercutées aux associations par le représentant de leur collègue.

Guy KANTOR remplace le professeur Simon SCHRAUB au nom de la Ligue contre le cancer. La Ligue est une association de patients qui s'intéresse surtout aux risques sanitaires, notamment liés à l'utilisation de la radiologie. Il remercie le Haut comité d'intégrer ces problématiques dans ses réflexions. L'association a une position de veille sur les risques sanitaires et la démocratie sanitaire. Il remercie les membres du Haut comité de l'accueillir.

Gilles COMPAGNAT souligne la qualité des présidences du Haut comité. Il se souvient du premier avis émis en 2008 et a une pensée pour le premier Président du Haut comité, Henri REVOL, qui a présidé lors des événements de Fukushima et SOCATRI (Tricastin). Henri REVOL a fait comprendre que malgré les désaccords, un consensus était nécessaire.

Roger SPAUTZ prie les membres du Haut comité d'excuser l'absence de Yannick ROUSSELET. Il souligne que les débats et travaux du Haut comité ont notamment permis d'informer le public sur les enjeux relatifs à la forge du Creusot.

Jacky BONNEMAINS préconise de réfléchir au sein du Haut comité à l'utilisation du nucléaire dans le domaine médical.

b. Discussion

Christine NOIVILLE remercie les intervenants et confirme candidater pour un nouveau mandat.

Les bilans présentés par les membres du Haut comité lui semblent faire ressortir les points suivants. Les membres s'accordent sur les acquis, modulo le sentiment exprimé par François DE LASTIC. **Christine NOIVILLE** estime inévitables les postures divergentes, mais considère que le Haut comité offre une qualité d'écoute et de respect propices aux échanges. Le bilan de Cédric LEWANDOWSKI, malheureusement indisponible ce jour, est également positif.

Les améliorations en vue du troisième mandat pourraient être :

- L'intégration de sujets relevant du domaine médical ;
- Un accroissement de la visibilité et de la présence du Haut comité dans les débats, auquel la prochaine mise en ligne du nouveau site internet contribuera ;
- Une meilleure valorisation des travaux et notamment des présentations qui sont de grande qualité ;
- Mieux distinguer le Haut comité dans l'écosystème des très nombreuses institutions ;
- Améliorer les retours d'expérience.

Christine NOIVILLE propose de rédiger, avec la participation du secrétariat du Haut comité, un bilan synthétisant les suggestions des intervenants qui sera diffusé largement.

V. État d'avancement du projet de refonte du site internet du Haut comité

Benoît BETTINELLI a présenté la maquette du site internet qui sera opérationnel pour le début du troisième mandat.

Cette présentation ne suscite aucun commentaire des membres du Haut comité.

VI. Information relative à la consultation du public concernant le décret relatif aux substances radioactives éligibles aux opérations de valorisation mentionnés à l'article R. 1333-6-1 du code de la santé publique

Fabrice CANDIA annonce que les textes ont été présentés au comité d'orientation du PNGMDR le 9 octobre 2020 et ont été évoqués en réunion publique le 24 novembre 2020 dans le cadre de l'élaboration du prochain plan. Les principaux exploitants EDF et Orano ont été saisis. La consultation publique est ouverte sur le site du ministère depuis février. D'ores et déjà, 400 observations ont été recueillies.

Ensuite, les textes passeront en Conseil supérieur de prévention des risques technologiques (CSPRT) début mars 2021, puis l'ASN et la Commission européenne seront saisis.

Ce point ne suscite aucun commentaire des membres du Haut comité.

Christine NOIVILLE annonce que la prochaine réunion plénière se tiendra le 10 juin prochain. Elle remercie les membres qui ne renouvellent pas leur mandat pour leur investissement.

La séance est levée à 12 heures 35.

Cette réunion plénière étant la dernière de la mandature, le compte-rendu a été approuvé par la Présidente.

Glossaire

| | |
|----------------|---|
| ANCCLI | Association nationale des comités et commissions locales d'information |
| ASN | Autorité de sûreté nucléaire |
| CADA | Commission d'accès aux documents administratifs |
| CEA | Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives |
| CFDT | Confédération française démocratique du travail |
| CLI | Commission locale d'information |
| CNDP | Commission nationale du débat public |
| CNE | Commission nationale d'évaluation |
| CSPRT | Conseil supérieur de prévention des risques technologiques |
| DAC | Demande d'autorisation de création |
| EDF | Électricité de France |
| IRSN | Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire |
| MSNR | Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection |
| OPECST | Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques |
| PNGMDR | Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs |
| PPI | Plan particulier d'intervention |
| TFA | Très faiblement radioactifs |
| VD4 900 | 4 ^{ème} visite décennale des réacteurs électronucléaire de 900 MWe |

Liste des participants

Étaient présents :

BERINGER François (CLIS Fessenheim)
BIANCHI Patrick (CFTC)
BIRRAUX Claude
BOILLEY David (ACRO)
BONNEMAINS Jacky (Robin des Bois)
CHARRE Jean-Pierre (ANCCLI)
COMPAGNAT Gilles (CLI Golfech)
DELALONDE Jean-Claude (ANCCLI)
DE LASTIC François (EDF)
DOROSZCZUK Bernard (ASN)
FARIN Sébastien (ANDRA)
FAUCHEUX Christophe (CFDT)
FRIONNET Aurélie (CFE-CGC)
GOUBET Gilles (CGT-FO)
GUILLEMETTE Alain (DSND)
GUILLOTEAU Dominique (Orano)
KANTOR Guy (LNC)
LACOSTE André-Claude
LALLIER Michel (CGT)
LEBEAU-LIVE Audrey (IRSN)
LE LAN Bernard (UNAF)
NIEL Jean-Christophe (IRSN)
NOIVILLE Christine, Présidente du Haut comité
PIKETTY Laurence (CEA)
POCHITALOFF Pierre (SPAEN-UNSA)
POUZYREFF Natalia (Députée des Yvelines)
SPAUTZ Roger (Greenpeace)
THEGERSTRÖM Claes
VUILLEZ Jean-Philippe (SFMN)

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît
FALL Baye
VILETTE Cédric

Invités :

ABADIE Pierre-Marie (ANDRA)
ACHARIAN Céline (ASN)
CANDIA Fabrice (DGPR/SRT/MSNR)
LEROYER Vincent (IRSN)
LEWANDOWSKI Cédric (EDF) - Excusé
LHEUREUX Yves (ANCCLI)
MARCHAND Caroline (IRSN)
SCHOELLER Paul-Emmanuel (EDF)
TOÛÏTOU-DURAND Florence (CEA)
VARESCON Mikael (EDF)